

Jeudi 8 décembre 2022
Salle du conseil – Maison des Gets

Personnes présentes

Fabien TROMBERT
Christophe MUTILLOD
Sophie MUFFAT
Aube MARULLAZ
Philippe VINET
Jean-François MENOUD
Célia BERNAZ
Élodie LECOCQ
Yves MASSARD
Isabelle CURT COMTE
Alexis BONGARD
Sébastien MERIGNARGUES
Camille THIRIET
Lise LOPES
Sandra LARDY

Président
VP Économie et Tourisme
VP Mobilité et Transports
VP Culture et Patrimoine
conseiller délégué aux Sentiers
conseiller délégué aux Sentiers
adjointe à la mairie de Bellevaux
chargée de missions Mobilité
représentant le réseau des centres de vacances
directrice OT des Alpes du Léman
directeur OT Les Gets Tourisme
directeur OT Avoriaz
directeur OT vallée d'Aulps
cheffe de projets EV des Montagnes du Giffre
cheffe de projets CCHC

Personnes en visio

Delphine GIRAULT
Agnès HOLIS
Carine CAUDRON
Bertrand CONVERSET

Région Auvergne-Rhône-Alpes – Direction Tourisme
Département de la Haute-Savoie – Direction Tourisme et Sports
chargée de mission FEDER Massif Alpin
adjoint à Habère-Poche

Personnes excusées

Emmanuel COQUAND
Martial SADDIER
Josiane LEI
Patricia MAHUT
Nicolas RUBIN
Richard BAUD
Florence DUVAND
Fabrice PANNEKOUCKE
Jean-Claude DENNE
Yannick TRABICHET
Stéphane PUGIN BRON
David PIGET
Lidwine GLEIZES
Marion CAZENAVE
Calypso SOTTOVIA
Vincent LETONDAL

Sous-Préfet de Thonon-les-Bains
Président du Département de la Haute-Savoie
Conseillère départementale
Conseillère départementale
Conseiller départemental
Conseiller départemental
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Auvergne-Rhône-Alpes
maire de Montriond
VP aménagement du territoire
DGS de la CCHC
directeur du Domaine de Découverte e l'Abbaye d'Aulps
responsable service Sentiers
responsable Espaces naturels / Agriculture
directrice OT Morzine
maire d'Habère-Poche

Rappel du calendrier

- 28.01.2022 : Cotech financier
- 07.03.2022 : commission Tourisme
- 23.05.2022 : COPIL n°1
- 30.11.2022 : commission Tourisme – validation et priorisations des projets
- 08.12.2022 : COPIL n°2

1. Mot de bienvenue.

M. MUTILLOD remercie l'ensemble des personnes présentes pour ce second COPIL.

Il se félicite d'avoir l'ensemble des partenaires financiers (Europe, État (Massif des Alpes, DDT74), Région et Département) réunis pour l'occasion ce qui démontre bien l'importance et les enjeux de ce dispositif Espace Valléen.

M. MUTILLOD rappelle que le dispositif EV est une **porte d'entrée** pour permettre aux territoires labellisés d'obtenir d'autres financements.

Mme DELCLOS confirme les propos tenus par le vice-président et rappelle que le dispositif EV est un **levier financier**, facilitant les démarches auprès d'autres dispositifs (Ex : AMI État).

M. MUTILLOD rappelle les règles de fonctionnement dans le cadre des demandes de subventions (*annexe 1/règles de fonctionnement*).

Mme DELCLOS souligne l'important travail de co-construction avec les acteurs du territoire et de mobilisation fait lors de la préparation de la candidature.

2. Déroulé du plan d'actions.

AXE 1 : MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE.

Action 1.1 : chargé(e) de missions Tourisme

Les élus communautaires décident de ne pas recruter de chargé(e) de missions Tourisme au profil du recrutement au sein du service Mobilité & Transports.

Recrutement en cours : décembre 2022

Financement : 100 % CCHC.

Action 1.2 : assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Missions principales 2023 :

- Poursuite de la mission d'**Ingénierie** et de **Gouvernance** auprès des élus et acteurs.
- **Accompagnement spécifique sur le volet VTT et Centres de vacances.**

Poursuite avec l'équipe AGATE.

Financement : 100 % CCHC.

AXE 2 : SOUTENIR LES DÉMARCHES PILOTES.

2.1 : Mutation du modèle économique de Morzine – Avoriaz

Action inscrite au dépôt de candidature : **Ingénierie (bureau d'études – LAMA PROJECT)** – Coût global : 120 000€ TTC.

A la demande de la commune, **abandon du projet.**

Pas de nouvelles actions à ce jour..

Janvier 2022 - nouveau dossier : piste aux animaux

PROJET	Porteur de projet	Contact	Coût global €HT	Dispositif EV	Rattaché	Aides sollicitées			
						FEDER	Etat – AMI Inv	Région	Département
Piste aux animaux	Mairie de Morzine	M. HERBRON	298 000,00	non	oui		149 000,00		89 400,00
							Acté par arrêté		Dossier déposé. En cours d'instruction

Rappel : ce dossier a été adressé directement au service de l'État sans avoir fait l'objet d'une priorisation en COPIL de l'EV. Mme DELCLOS a interrogé Mme LARDY afin de savoir si celui-ci répondait bien à la stratégie de l'EV. Le dossier a été instruit par les services de l'État car il répondait aux enjeux de la stratégie EV notamment la diversification. Ce dossier est rattaché au plan d'actions.

Mme MARULLAZ et M. TROMBERT précisent que ce projet ne verra le jour que si le Département octroyait la subvention demandée (89 400€).

Mme DELCLOS précise que si le projet ne voyait pas le jour, l'enveloppe de 149 000€ serait alors perdue pour Morzine, pour le territoire et pour le Massif des Alpes. Mme DELCLOS rappelle qu'il est important de prioriser les projets notamment en fonction des capacités financières à mener l'action par le porteur de projet.

Mme HOLIS précise que ce dossier est en cours d'instruction et pourrait être étudié à la commission de janvier 2023.

Septembre 2022 - nouveau dossier : Étude CLIMSNOW

PROJET	Porteur de projet	Contact	Coût global €HT	Dispositif EV	Rattaché	Aides sollicitées			
						FEDER	FNADT	Région	Département
Etude CLIMSNOW	Mairie de Morzine	Mme MARULLAZ	40 000,00	non	oui			10000	
								Dossier déposé. En cours d'instruction	non sollicité

Mme LARDY a été informée par les services de la Région que les communes de Les Gets, Morzine et Avoriaz avaient commandé l'étude CLIMSNOW. De ce fait, elle a informé les communes de St Jean d'Aulps, Bellevaux et Habère-Poche de cette opportunité. Sans retour à ce jour des 3 communes.

La commune des Gets n'a pas pu bénéficier de la subvention Régionale par manque d'anticipation et d'information à la CCHC ; le rendu a été livré et présenté à la population lors des vacances de la Toussaint.

La commune de Morzine-Avoriaz a pu déposer un dossier de demande de subvention à la Région, in-extrémiste, après avoir reçu un courrier de soutien de la CCHC .

Mme DELCLOS précise que ces études sont en général appréciées par les socio-professionnels dans le cadre de leur projet d'installation, de développement au moment de (re) négocier leur prêt auprès des banques notamment.

M. GODEFROY demande si les rendus peuvent être communiqués aux partenaires dont la DDT 74, sachant que de telles études seront désormais nécessairement demandées lors des instructions pour justifier tout projet nouveau de piste, remontée mécanique ou réseau neige.

Mme DELCLOS indique que l'étude CLIMSNOW n'est pas suffisamment complète sur le volet eau. Le commissariat de massif des Alpes (ANCT) a mis en place un groupe de travail, composé de l'Agence de l'Eau, des 2 Régions, Dianeige, EDF Hydro et le commissariat de massif pour étudier la possibilité d'élaborer un cahier technique inter-régional. Il s'agit de renforcer les actions sur le massif, et notamment celles visant à améliorer la connaissance des hydrosystèmes des têtes de bassin versant, en lien avec le changement climatique -programmes de recherche, création d'outils d'observation).

Il ne s'agit pas de faire des études scientifiques pures mais bien de raccrocher la connaissance avec la réalité du développement de la montagne et du poids relatif de chacun des usages.

Une expérimentation est prévue sur deux territoires du Nord et du Sud.

M. VINET trouve cette étude très intéressante, notamment pour mieux utiliser l'eau.

Mme MARULLAZ, au travers le label Flocon Vert, prévoit une étude sur l'eau et demande s'il est possible de retenir Morzine comme station pilote. Mme DELCLOS prend note mais ne garantit pas une réponse positive car il semblerait que deux territoires aient été pressentis.

2.2 : Valorisation de la vallée de Chéravaux à Montriond

Ce dossier a déjà été présenté lors du COPIL n°1. Vous retrouvez le plan d'actions en *annexe 2*.

La commune a sollicité le soutien financier de :

→ **l'État**, via **l'AMI Investissement**, pour les opérations démarrant en 2022-2023 dont le coût total de 2 230 033,83€, sont celles ci-dessous, représentant un coût total éligible HT de 1 479 112 €. **Aide octroyée 295 822 € (20%)**.

- mise en conformité de l'aire de baignade du lac de Montriond,
- toilettes publiques du lac,
- cascade d'Ardent : passerelle , belvédère 1 , pont en pierres , aire de pique-nique et stationnement,
- hameau et requalification du parking d'Ardent (végétalisation, abris bus, toilettes espace services camping car),
- travaux de déplacement et de valorisation de la bergerie des Lindarets,
- aménagements légers de la cascade de Brochaux.

→ la **Région** via le **dispositif Tourisme/EV** pour la construction de la chèvrerie,

→ la **Région** via le **dispositif Plan Montagne/Diversification** pour la cascade d'Ardent et le belvédère.

Mme GIRAULT demande que des précisions soient apportées sur ces 2 projets afin de pouvoir étudier les modalités de soutien (nature précise des investissements, capacité d'autofinancement du maître d'ouvrage, maturité du projet, etc.).

→ **l'Europe (POIA)** – dossier déposé en juillet 2022 – la demande de financement porte sur les opérations dédiées au lac avec le parking, les aménagements de la place avec les chalets d'activités. Dossier à compléter lors de la phase instruction (premiers compléments demandés par mail récapitulatif du 7 décembre 2022). La phase d'instruction pourra démarrer dès lors que le porteur aura confirmé avoir reçu toutes les autorisations administratives. Le périmètre de l'opération (calendrier, livrables et dépenses/ressources)

FEDER devra être confirmé/défini précisément au regard également des autres périmètres sur lesquels interviennent les autres partenaires financiers CIMA, et de l'enveloppe FEDER attendue.

M. GODEFROY souligne la qualité des démarches entreprises par la commune notamment avec les expérimentations depuis 2 ans dont cet été avec la fermeture de la RD menant au village des Lindarets. Il suggère à la commune de Morzine de mener une expérimentation similaire depuis le col de Joux Verte, afin de tester une fermeture complète de la route à la circulation, excepté les ayants droits, ce qui permettrait un retour de la vallée à plus de calme et de naturalité.

Mme LARDY rapporte que la fermeture de la RD et l'utilisation de la télécabine ont été un franc succès (*annexe 3/passages aux remontées mécaniques*). Les commerçants, dont certains se sont montrés récalcitrants en juillet, se sont réunis et ont apporté leur retour avec des points d'amélioration au maire pour poursuivre en 2023 (*annexe 4/rapport des commerçants*).

M. THIRIET rapporte que les enquêtes « clientèles » réalisées sur le terrain auprès des visiteurs ne font que confirmer le succès de cette fermeture de route.

Été 2023 : poursuite des expérimentations avec en nouveauté la mise en place d'un petit train (gratuit) pour faciliter la circulation entre l'arrivée de la télécabine d'Ardent et le bas du village des Lindarets ; une reprise complète de la signalétique depuis la vallée ; un meilleur balisage du chemin de randonnée parking d'Ardent – village des Lindarets.

2.3 : Tourisme 4 Saisons à Habère-Poche

M. CONVERSET relate le projet global été/hiver (*annexe 5*)

- l'hiver pour conforter l'enneigement de certains secteurs, volet non retenu au titre du dispositif EV, la Région sera sollicitée au titre du Plan Neige du Plan Montagne ; et soutien déjà acté avec le Département,
- l'été avec le déploiement d'activités de loisirs : mur d'escalade, itinéraire ludique, parc aventure et aménagement/équipement de pistes pour la pratique du VTT.

La commune a sollicité le soutien financier de :

- ➔ l'État, via l'AMI Investissement, avec un refus d'accompagnement,
- ➔ le Département via le Plan Tourisme 2013/2022, au titre de l'axe 2 – soutenir la dynamique des stations de sport d'hiver / action 2.1 : programme de modernisation, diversification, qualité d'accueil des stations et des sites été/hiver - à hauteur de 561 000€ (30 % du coût global estimé à 1 870 000€HT),
- ➔ la Région sollicite le projet définitif (nature précise des investissements, capacité d'auto-financement du maître d'ouvrage, maturité du projet, etc.).

Mme LARDY souligne que :

- le mur d'escalade sera fléché sur l'aide de Droit Commun Équipements sportifs de la Direction des Sports,
- le parc aventure, l'itinéraire ludique seront présentés sur le dispositif Plan Montagne Diversification,
- le volet VTT sera traité avec l'ensemble des autres projets (Axe 3 – Destination Vélo).

Mme DELCLOS précise que tous les projets estivaux sont rattachés au plan d'actions EV car il s'agit bien de diversification.

M. GODEFROY précise que les services de l'État seront très vigilants sur les futurs aménagements en général de pistes de VTT de descente, les retours d'expérience montrant une altération des sols, ainsi que des boisements dans les parties en forêt. Le choix et la densité d'itinéraires devront être définis précisément à la bonne échelle, en s'attachant en parallèle à protéger plus et mieux certains espaces.

2.4 : Valorisation et requalification du col de l'Encrenaz à La Côte d'Arbroz.

16 avril 2021 : projet de requalification – avis PCE (Paysagiste conseil de l'État)

2021 : aménagement paysager par le bureau d'études ABEST Ingénierie

2021- 2022 : mission d'accompagnement avec l'agence AGATE (état des lieux, enquêtes, piste de travail)

Coût total des études : 14 000€TTC (pas d'aides)

2.5 : Requalification du col du Corbier au Biot.

Feuille de route / développement de l'économie touristique Col du Corbier 2021 > 2025 par AGATE

2021-2022 : stratégie d'aménagement du chef lieu et du col du Corbier par le groupe EPODE

Coût : 33 000€TTC

Mme LARDY précise que pour ces 2 communes, en accord avec la DDT 74, suite à une réunion de travail avec M. GODEFROY et les 2 maires, il a été décidé de faire une demande d'accompagnement de projet en ingénierie de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en 2023.

Mme LARDY précise la tenue d'une réunion le 9/12 avec Mme CAZENAVE (service environnement de la CCHC) et Mme BESSON, en charge du suivi du dispositif « valorisation des cols remarquables – action 5.3 du Schéma Département des Espaces Naturels Sensibles ».

Une réunion est programmée le 16/12 avec M. GODEFROY, Mme BESSON, Mme CAZENAVE et Mme LARDY pour établir une feuille de route pour ces 2 communes afin de les accompagner et définir la meilleure destination de leurs projets.

AXE 3 : STRUCTURER LES FILIÈRES.

3.1 : Les centres de vacances

- 26 centres de vacances (19 en vallée d'Aulps et 7 dans le Brevon), soit 2 366 lits,
- 4 fermetures en 2022, soit une perte de 400 lits,
- 2 fermetures annoncées en 2023.

M. GODEFROY rappelle le dispositif Immobilier de loirs et le groupe de travail spécifique. Il rappelle également que les centres de vacances et l'accueil des jeunes en montagne étaient une priorité du Plan Avenir Montagne, mais que peu de projets sont finalement remontés. L'enjeu du maintien de ces centres reste donc très important.

Conscients de la « disparition » progressive des centres de vacances, ils sont réunis en réseau pour garder une dynamique de groupe pour agir. Ils sont conscients que si leur métier disparaît, de nombreux prestataires n'auront pas le volume suffisant pour continuer. Les centres sont nécessaires à la survie de l'écosystème touristique de nos vallées.

Mme GIRAULT rappelle le dispositif de soutien à l'acquisition de centres de vacances destinés aux collectivités qui souhaiteraient racheter un établissement pour le maintenir en activité (en direct ou via l'Établissement Public Foncier) dans le cadre du Plan Montagne de la Région : % du coût de l'acquisition avec un plafond de 400 000€. Plus d'info ici : [Améliorer l'offre d'hébergement des centres de vacances ac \(auvergnerrhonealpes.fr\)](https://www.auvergne-rhone-alpes.fr/Ameliorer-l-offre-d-hebergement-des-centres-de-vacances-ac-auvergnerrhonealpes.fr)

M. MASSARD expose leurs inquiétudes et leurs problématiques auxquels ils sont confrontés :

- **le coût de l'électricité** : exemple chiffré pour le centre des Rhodos à Bellevaux. Le contrat Antargaz en juillet 2021 était au tarif fixe à 0,10 centimes le KWH. Dernièrement, le gestionnaire a reçu un recommandé annulant le tarif fixe pour raison économique (avec possibilité de changer de fournisseur s'il le souhaite). Le nouveau tarif est de 0,40 centimes le KMWh, soit plus de 15 000€ sur 3 mois ; ce qui représente 1€ de moins /personnes sur leur marge. Le devis EDF est aujourd'hui à 0,60centimes.
- **la hausse drastique du coût des transports** et le manque d'offres de transport : exemple avec Christelle, gestionnaire de l'Écho des Montagnes à Seytroux fait part de son inquiétude quant à la pénurie de transports (et transporteurs) pour acheminer ses groupes jusqu'à Saint Jean d'Aulps. Nombreux groupes sont contraints de rester au centre, ce sont les prestataires qui viennent au centre.

M. MUTILLOD rappelle le fonctionnement des navettes communales et la difficulté de prendre les enfants des centres notamment en février. Il précise également que la société de remontée mécaniques du Pleney est propriétaire de cars pour venir chercher les enfants des centres.

M. GODEFROY suggère que les besoins de mobilité liés au fonctionnement des centres de vacances soient précisés et cartographiés afin de faire le lien, si possible avec des dispositifs existants ou d'être en mesure de compléter l'offre de manière ciblée.

Mme LARDY précise que c'est l'une des missions d'AGATE en janvier 2023 afin de répertorier les spécificités et les besoins en termes de transports pour chaque centre.

- **le décret tertiaire** : obligation réglementaire découlant de la loi Elan. Il vise l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires français en demandant aux propriétaires et bailleurs de surfaces supérieures à 1 000m² de réduire les consommations mesurées en kWh/m².

M. MASSARD rappelle les aides, notamment celles de la Région en faveur de ces hébergeurs (20 % maximum des dépenses éligibles plafonnée à 400 000 € (250 000 € au titre du dispositif de soutien aux hébergements touristiques et 150 000 € au titre du Plan Montagne pour l'accueil de classes de neige). Malgré cette aide, les gestionnaires qui prévoient des travaux de réhabilitation/extension ET novation énergétique sont confrontés à des coûts très élevés ; un soutien minime. De plus, M. MASSARD expose les soucis de trésorerie et la difficulté d'actionner les subventions et leur versement. Les centres doivent faire l'avance budgétaire avant même de pouvoir bénéficier des subventions.

Mme DELCLOS propose de se rapprocher de la Banque des Territoires pour répondre peut-être à cette question de trésorerie.

Mme DELCLOS présente le groupe « Jeunesse » qu'elle anime au sein du Comité de Massif avec Savoie Mont Blanc Juniors. Le sujet des centres de vacances est un vrai sujet à l'échelle du Massif. Dans le cadre du plan d'aides d'urgence, une motion a été prise le 30 mai, puis rappelé le 7 décembre dernier ; celle-ci sera présentée en février à la commission de Montagne.

Mme DELCLOS est consciente et s'en excuse que le calendrier présenté ne correspond pas obligatoirement aux urgences du moment des centres.

Mme LARDY précise que dans le cadre du nouveau LEADER 2023-2027, la CCHC a inscrit comme dossier prioritaire au titre volet Tourisme les travaux de rénovation énergétique des centres de vacances. A savoir que le périmètre de ce nouveau LEADER couvre 10 intercommunalités dont 7 labellisés Espace Valléen. Mme LARDY a interrogé ses collègues EV, moins confrontés par la problématique des centres de vacances. A ce jour, nous n'avons aucun retour suite au comité de pilotage du 28 novembre dernier.

3.2 : Destination vélo.

Mme LARDY précise que l'action « Destination Vélo » et plus particulièrement le volet VTT est un axe majeur pour le développement du territoire.

Le territoire connaît une pratique croissante du VTT. Le développement dynamique de la filière s'accompagne de nouveaux besoins, en terme d'offre touristique et de préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Une filière très dynamique avec :

- 3 Bikes-Parks de renommée internationale et une clientèle internationale,
- 16 remontées mécaniques – des services (stations de lavage, de réparation, de gonflage, parkings, stations de recharges),
- des passages VTT à la hausse (Portes du Soleil, incluant le Roc d'Enfer – hors bike-park des habères) – ci-dessous.

2001	2018	2019	2020	2021	2022
183 521	1 214 064	1 352 349	1 135 654	1 134 972	1 668 198

Un poids économique très important centré sur les stations

- 17 magasins avec parc de location et 7 écoles VTT à Morzine
- 12 magasins avec parc de location et 5 écoles VTT aux Gets
- 2 magasins avec parc de location et 3 écoles à Avoriaz
- 1 magasin avec parc de location de VTT à Montriond
- 1 accompagnateur au Biot

Des partenariats avec les plus grandes marques : SANTACRUZ avec un showroom, LAPIERRE, COMMENCAL, RACER, FOX, OAKLEY.

Une amplitude d'ouverture de mai à septembre. Une activité touristique sur les ailes de saison grâce au VTT.

Des hébergeurs spécialisés dans l'accueil des vététistes.

Des Tours Opérateurs ; des associations dédiées.

Des évènements internationaux de juin à septembre.

Une promotion institutionnelle et par les réseaux sociaux.

Depuis 2 ans, la CCHC recrute une équipe d'écogardes présente sur le terrain durant la saison estivale. Cet été, ils ont alerté les élus sur la pratique sauvage du VTT freeride engendrant des impacts sur :

- l'**environnement** : tassement des sols, dégradation des forêts...

- les **biens** : coulées de boues...

- les **personnes** : lignes profilées par une élite technique, non balisées, non entretenues, ouvertes à tous, sortie sur RD).

Face à ce constat, les élus communautaires ont souhaité traiter le sujet du développement du VTT via la compétence « Aménagement du territoire ».

M. MUTILLOD précise la tenue de la Conférence des Maires le 25 novembre dernier (*annexe 6/ CR Conférence des maires VTT 2022*).

L'objectif de cette conférence était de définir collectivement les grandes lignes de la stratégie de développement, de proposer une gouvernance en précisant le rôle de la CCHC, et de donner les consignes politiques aux services communautaires.

La prochaine étape est la présentation du diagnostic VTT/VTAE en janvier prochain.

La question de l'aménagement d'éventuelles nouvelles pistes (liaisons, retours station, VTT cross-country) n'est pas le sujet du jour. Les travaux vont se poursuivre avec les acteurs concernés dans les prochains mois

Mme LARDY rappelle que la commission Tourisme s'est réunie le 30/11/22. Elle a donné son accord pour retenir les équipements* permettant d'améliorer la qualité de l'accueil des pratiquants portés par les offices de tourisme, commune et délégataires des remontées mécaniques.

**stations de lavage, supports VTT, stations multi-services, boîtes par parkings, etc.*

La CCHC est en attente des besoins de la commune de Morzine et de la SERMA. Aucun retour de la commune de St Jean d'Aulps sur le sujet.

Mme LARDY précise que tous les projets qui lui sont parvenus seront retenus au titre de la diversification mais ne pourront pas tous bénéficier de l'enveloppe EV. Il est rappelé l'enveloppe régionale de 400 000€/station pour 3 ans du Plan Montagne/diversification dont les communes de Les Gets, Morzine, Avoriaz, St Jean d'Aulps, Bellevaux et Habère-Poche sont éligibles en sus de l'aide départementale du Plan Alpin (sur les délégataires

Mme LARDY souligne que les Offices de Tourisme, les délégataires de Remontées Mécaniques et la commune peuvent bénéficier de cette aide régionale de 400 000€ ; **le travail de priorisation des projets au sein de la commune est primordiale. Pour cette enveloppe, le vice-président rappelle que le choix de la sélection des projets se fait à l'échelle de la commune.**

Avant toute décision, les partenaires, à la demande de M. GODEFROY souhaitent un Cotech spécifique VTT courant janvier. Mme LARDY se charge de l'organisation.

Équipements VTT

PROJET	Porteur de projet	Contact	Coût global €HT	Dispositif EV	Rattaché	Aides sollicitées			
						FEDER	État	Région	Département
Equipements Les Gets*	SAGETS	M. MUGNIER	394 500,00	oui					
Equipements Avoriaz*	QT	M. MERIGNARGUES	65 000,00	oui					
Equipements Avoriaz	SERMA	M. FAUCHEUR	communiquer en janvier 2023						
Equipements Montriond	Mairie	M. DENNE	communiquer en janvier 2023						
Equipements Alpes du Léman	QT	Mme CURT COMTE	Pas avant 2024						
*Les Gets : supports VTT, aires de lavage, stations multi services *Avoriaz : boîtes pour parking vélos, supports vélos (mobiliers urbains), aires de lavage vélos									

Diversification de l'offre

PROJET	Porteur de projet	Contact	Coût global €HT	Dispositif EV	Rattaché	Aides sollicitées			
						FEDER	État	Région	Département
Les Gets*	SAGETS	M. MUGNIER	2 018 600,00	non					pas éligible
Avoriaz*	QT	M. MERIGNARGUES	210 000,00	non				Diversification Plan Montagne ?	Plan Alpin ?
Morzine	QT	Mme SOTTOVIA	35 000,00	non					
Morzine	Mairie	Mme MARULLAZ	4 549,00	non					pas éligible
Morzine	SA PLENEY	M. MUFFAT	3 000 000,00	non				400000€/station/3 ans	
*Les Gets : aire de jeux en bois, trampolines, parcours connecté, accrobranche *Avoriaz : skate park, big air, équipements de sécurité golf *Morzine (QT) : mine d'or expérience et zone ludique *Morzine (mairie) : tir à l'arc *Morzine (Pleney) : piste de luge 4 saisons									

3.3 : A pied

A savoir : le Schéma Directeur de la Randonnée Pédestre a été validé en Conseil Communautaire le 11 octobre 2022.

Mme LARDY précise le report du projet d'implantation des **panneaux de départ** (validé en COPIL 1 sur l'exercice 2023).

Une demande d'**éco-compteurs** a été demandé par la SAGETS ; un travail à l'échelle du territoire doit être fait avant toute décision.

La **cabane du col de Cou** est un point d'appui du Corps des Gardes-frontière suisses (Douane) située sur la Commune de Champéry (Suisse) à la frontière avec les Communes de Morzine et Samoëns, au même titre que les communes de Samoëns et Champéry (Suisse).

Ces 3 communes sont réunis en association reconnue d'intérêt public à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse sous le nom Cabane du Col de Cou (A3C).

Elle a pour but de :

- Valoriser le patrimoine acquis par la Commune de Champéry en collaboration avec les Communes de Morzine et de Samoëns.
- Développer la cabane pour en faire un relais attractif sur le passage du Col de Cou reliant deux bassins versants du domaine des Portes du Soleil.
- Permettre une offre de services de restauration typique de qualité et de logements simples et pratiques pour les marcheurs, les cyclistes VTT, les skieurs et autres personnes de passage.
- Mettre en place une gestion du relais dynamique et adaptée aux saisons touristiques en s'appuyant sur la promotion touristique des trois Communes partenaires.

M. HERBRON, élu à Morzine a sollicité la CCHC pour des recherches des financements. A ce stade, le Département comme la Région dispose d'un dispositif de soutien en faveur de refuges selon des critères bien spécifiques basés notamment sur le décret du 23 mars 2007 relatif aux refuges. Du fait, portage par une structure Suisse, les partenaires ne peuvent répondre favorablement à la demande.

Côté Europe, Mme CAUDRON a sollicité le service juridique de l'Autorité de Gestion FEDER Massif des Alpes quant à l'éligibilité d'une structure porteuse Suisse (non FR, et non UE, mais la Suisse a théoriquement des accès aux fonds européens aussi). Elle espère une réponse rapidement, sinon ce sera début janvier.

PROJET	Porteur de projet	Contact	Coût global €HT	Dispositif EV	Rattaché	Aides sollicitées			
						FEDER	Etat	Région	Département
Panneaux de départ	CCHC	Mme GLEIZES	30 000,00	oui					
Eco-compteurs	SAGETS	M. MUGNIER	16 000,00	oui					
Refuge du col de Cou : dossier franco-suisse	Asso 3 C	M. HERBRON	2 229 600,00	non		X		Aide au refuge si portage français	Aide au refuge si portage français
			1 351 320,45€ pris en charge par la France						

3.4 : Culture et patrimoine.

Mme LARDY informe les modifications importantes du plan d'actions de part les travaux menés par le service Culture/Patrimoine.

Rappel du contexte :

Terre chargée d'histoire, terroir aux personnalités multiples, le Haut-Chablais offre un patrimoine riche intimement lié à l'aventure des hommes.

L'abbaye d'Aulps est l'édifice patrimonial le plus visité. Il abrite les vestiges de l'abbatiale, les celliers, des jardins, la porterie et surtout l'ancienne ferme monastique. Cette dernière abrite un centre d'interprétation unique en France consacré à la vie quotidienne des moines d'une abbaye de montagne au Moyen-âge.

Le territoire compte également un grand nombre de chapelles, oratoires, églises, croix que l'on peut observer à l'occasion d'une balade. Les villages qui composent le territoire sont autant de richesses méconnues du grand public. Le Chablais est un territoire reconnu à l'international par l'UNESCO pour le caractère exceptionnel de son patrimoine naturel, culturel et humain. Sa situation unique entre lac et montagne offre une véritable terre d'expériences...

Les objectifs généraux lors du dépôt de la stratégie :

- Animer le réseau d'acteurs en accompagnant les gestionnaires dans le développement de leur site,
- Soutenir la filière,
- Aider les visiteurs à découvrir la richesse et la diversité des patrimoines culturels et historiques ;
- Accompagner les projets « Jardins remarquables », « Chemin des Abbayes », et « Résidence d'artistes »

Dépenses

Nature des dépenses	Montant	HT/TTC	I/F
Développement des compétences	60 000,00	TTC	F
Jardins remarquables	150 000,00	HT	I
Résidence d'artistes	10 000,00	HT	I
Total	220 000,00		

Ce COPIL du 09/12/2022 doit être le point d'étape obligatoire pour présenter la nouvelle stratégie touristique culturelle à l'échelle territoriale afin que les partenaires en prennent connaissance.

Mme MARULLAZ étant absente lors de la commission Tourisme du 30 novembre dernier, aucun projet n'a pu être présenté donc validé.

La parole est donnée à Mme MARULLAZ qui expose le Projet de Culture Global, soutenu par la DRAC :

- volet lecture publique,
- volet écoles de musique,
- volet musées : abbaye d'Aulps, musées de Bellevaux, musée de la Musique mécanique.

Autres projets en cours :

Le **Village Energy Observer** à Avoriaz ;

Le **Musée à Ciel Ouvert**, lancé à Avoriaz (visite virtuelle et physique) – projet en phase finale ;

La **Maison du Bourg** à Morzine, projet à 5 millions d'euros – phase APS, marché notifié. Aides annoncées : le département de la Haute-Savoie à hauteur de 450 000€ et la Région au titre du dispositif Contrat de Ville pour 90 000€.

Sur sollicitation de Mme MARULLAZ sur l'opportunité de déposer une demande de financement au FEDER Massif des Alpes dans le cadre de l'AAP 2022 Tourisme Durable dont la date de clôture est le 15 décembre prochain.

Mme CAUDRON indique :

« - qu'un des principaux critères d'éligibilité est le soutien et la priorisation du projet par l'Espace Valléen, qui se traduit par une validation en COPIL (après présentation précise du projet, de son contenu, de ses objectifs, de son calendrier, de sa maturité, etc.), et la vérification de la cohérence avec la Stratégie de l'Espace Valléen telle que définie,

- qu'à ce stade des discussions internes avec les membres de l'Espace Valléen, et du niveau d'information très général, voir lacunaire, sur ce projet envisagé de 5 millions d'euros, il semble que les conditions ne soit pas favorables pour un dépôt au 15 décembre, d'autant qu'il n'y a jamais eu de préparation / discussion préalable entre le porteur, la chargée de mission EV (Sandra) et le FEDER,

- qu'un prochain appel Tourisme Durable sera lancé fin du 1^{er} semestre 2023, ce qui laisse le temps de rediscuter et travailler conjointement, si et seulement si le projet s'intégrait à la stratégie de l'EV et était validé et priorisé comme tel. »

3.5 : Agriculture et tourisme.

Décision : il a été décidé d'arrêter tout investissement en faveur de la production locale jusqu'à nouvel ordre.

Les raisons :

- Pas d'implication dans l'animation du territoire (marchés, buffets, accueils à la ferme, ...),
- Refus des accueils de groupes des centres de vacances.

Prochaines étapes :

Finaliser l'implantation de la signalétique débutée en 2017 et soutenue par la Région.

Réunir le réseau pour définir ou non une nouvelle feuille de route.

PROJET	Porteur de projet	Contact	Coût global €HT	Dispositif EV	Rattaché	Aides sollicitées			
						FEDER	État	Région	Département
Signalétique de valorisation	CCHC	Mme LARDY	25 000,00	oui					

3.6 : Découverte du territoire avec l'outil digital.

M. MUTILLOD rappelle que la CCHC suit et appuie ce dossier sur recommandations insistantes des directeurs d'Offices de tourisme notamment. La volonté est d'en faire un outil unique d'informations touristique à l'échelle de tout le territoire du Haut-Chablais. Le vice-président compte sur l'implication des directeurs des offices de tourisme afin de le faire valider par leur équipe et l'ensemble des socio-professionnels.

M. MERIGNARGUES, en collaboration avec ses collègues, expose le contexte et le besoin de cet outil.

Outil qui sera commun à tout le territoire, avec l'ensemble de l'offre touristique toutes saisons valorisées.

M. GODEFROY demande si les enjeux de surfréquentation et le désengorgement de certains sites ont été pris en compte.

M. MERIGNARGUES rassure l'assemblée sur le fait que ce sont les offices de tourisme qui ont la main sur le contenu et les informations à faire passer. Cette question de surfréquentation pourra être traitée au même titre que les alertes pour les promeneurs dans les zones Natura 2000, zones de protection du Tétraz-Lyre.

La question de la mobilité avec l'ensemble de l'offre de transports, service de location de vélo électrique sera traité via cet outil.

Mme HOLIS demande si cet outil sera propriété du territoire. La réponse est non. Ce projet ne pourra donc pas être retenu.

Mme DELCLOS et Mme GIRAULT suggère que le volet investissement soit porté par la CCHC et le volet fonctionnement par les offices de tourisme.

Mme GIRAULT demande que des précisions soient apportées sur le projet d'outil afin de pouvoir étudier les modalités de soutien (objet et nature précise des dépenses, capacité d'auto-financement du maître d'ouvrage, maturité du projet, etc.)

PROJET	Porteur de projet	Contact	Coût global €HT	Dispositif EV	Rattaché	Aides sollicitées			
						FEDER	État	Région	Département
Réza Local (2023) : offre 4 saisons	QT	Direction des QT	66 632,50	oui					
Réza Local (2024-2027) : offre 4 saisons	QT	Direction des QT	133 800,00	oui					
Réza Local (2023-2027) : randonnée, mobilité, environnement	CCHC	M. MUTILLOD	43 847,50	oui					
Acquisition tablettes	QT	Direction des QT	10 000,00	oui					

AXE 4 – SE DÉPLACER

Ce point n'a pas été présenté et discuté toutefois il n'y a aucun enjeu financier à ce stade. Ce que projette la CCHC :

- le recrutement en cours d'un(e) chargé(e) de projets Voies vertes qui sera en charge notamment du Plan Cyclable Haut-Chablais.
- répondre à l'appel à projets Mobilité 2023 (Europe).
- besoin en bornes de recharges électriques pour véhicules (Les Gets) : nécessité d'élargir à tout le territoire. La question est posée à toutes les communes. Le sujet est à l'ordre du jour du Bureau Communautaire du 9 décembre 2022.

Relations avec la Région :

- Pas de déploiement du site OURA sur le territoire,
- Demande de la gratuité des transports « Balad'Aulps Bus et Brev'Bus » pour la cohérence sur le territoire. Pas possible cet hiver, mais à l'étude à la Région - décision prise en commission permanente de février 2023.

ANNEXES

- annexe 1 / règles de fonctionnement
- annexe 2 / plan d'actions Vallée de Chéravaux - Montriond
- annexe 3 / passages aux remontées mécaniques
- annexe 4 / rapport des commerçants
- annexe 5 / tourisme 4 saisons Habère-Poche
- annexe 6 / CR Conférence des Maires VTT 2022

Christophe MUTILLOD,
Vice-président à l'économie et au tourisme.

